

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

N°035

OBJET :	BAIL EMPHYTHÉOTIQUE ADMINISTRATIF AVEC L'ASSOCIATION AUDE URGENCE ACCUEIL - IMMEUBLE SIS AVENUE DES BERGES DE L'AUDE / PATTE D'OIE		
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, M. OLIVIER, Mme BERNARD, M. FERNANDEZ, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme GASC, Mme FORTET, M. MARTY, M. GUILLERAY, M. OUDDANE, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

EXCUSES : Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, Mme GIOVANNETTI donne pouvoir à Mme GODEFROY, M. BUSTOS donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à M. MARTY conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Considérant que la Ville de Carcassonne est propriétaire d'un immeuble sur la parcelle cadastrée BC 260 sis avenue des Berges de l'Aude, jusqu'à présent occupés d'une part, par l'association AUDE URGENCE ACCUEIL pour l'accueil de jour d'un public précaire, en errance et gravement désocialisé et d'autre part, par le Centre Médico Scolaire ;

Considérant le déménagement du Centre Médico Scolaire sur le site de Paul Lacombe ;

Considérant la demande de l'association AUDE URGENCE ACCUEIL d'étendre ses activités sur la totalité des locaux avec le projet de créer un hébergement de nuit ;

Considérant l'avis de France Domaine en date du 04 décembre 2025 lequel a estimé la redevance annuelle à 1870 euros ;

Considérant la volonté de la Ville de soutenir les politiques sociales et de favoriser l'accompagnement et la réinsertion de personnes en situation de grande précarité en leur offrant un hébergement et un accompagnement adaptés ;

Considérant que le projet d'hébergement de nuit nécessite des aménagements de l'immeuble mis à disposition qui contribuent à la valorisation du patrimoine communal ;

Considérant que l'association AUDE URGENCE ACCUEIL s'engage à réaliser, à ses frais, les travaux d'aménagement des locaux destinés à l'hébergement des bénéficiaires ;

Considérant que l'intérêt général est justifié par l'activité non lucrative poursuivie par l'association, l'objet social de l'association qui présente un intérêt pour la société et qui s'adresse à un large public ;

Considérant que pour l'ensemble de ces raisons, il est justifié que la mise à disposition intervienne à titre gracieux ;

Il conviendrait de conclure un bail emphytéotique administratif entre la Ville de Carcassonne et l'association AUDE URGENCE ACCUEIL pour une durée de 30 ans à titre gracieux dont l'objet est l'extension des activités de ladite association et la création d'un hébergement de nuit.

Dans ce cadre, l'association est subrogée aux droits du propriétaire pendant toute la durée du bail.

Le Conseil Municipal est sollicité pour :

- approuver la conclusion du bail emphytéotique administratif entre la Ville de Carcassonne et l'association AUDE URGENCE ACCUEIL aux conditions susmentionnées ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter tous actes afférents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20251218-28221-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Publication : 23/12/2025